

## Sommaire

### Page 1

- Édito

### Page 2

- 3 questions à Céline Ducos
- Nouvelle présentation

### Page 3/4

- Le point sur la classification des emplois

### Page 5

- Au soutien Symaps - Atlantique
- To do List et Agenda

## Restez au contact

[www.unipaar.fr](http://www.unipaar.fr)



@UNIPAAR

### UNIPAAR

13, rue Sainte-Ursule  
31000 Toulouse  
Tel : 07 86 58 66 29  
contact@unipaar.fr

Responsable publication : Pierre Venayre  
Rédaction et conception : UNIPAAR

## Édito

### La « nouvelle saison » est lancée

#### 2018/2019 : une saison exceptionnelle

La saison 2018/2019 est une saison clé pour le rugby français : pré-Coupe du Monde, rencontres internationales (France féminine v Black Ferns, etc.), nouvelle formule du championnat de Fédérale 1 et de première division féminine, 20 ans du rugby professionnel, etc.

#### Une nouvelle organisation territoriale

En 2015 suite à la réforme des régions, l'Etat français demande aux fédérations sportives de faire évoluer leur organisation territoriale. Depuis deux saisons, la FFR prépare l'évolution de ses Comités.

« Une page du rugby français s'est tournée le 9 décembre 2017 » avec l'élection des Présidents des Ligues régionales. Un nouveau chapitre a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec l'ouverture des Ligues régionales et des Maisons Ovalie du Territoire (MOT).

Cette saison est donc aussi synonyme de nouvelle organisation du territoire du rugby. **Parce que les matchs se préparent également à côté du terrain**, et aussi en dehors d'un club, l'UNIPAAR a souhaité, dès sa création, représenter les salariés des instances décentralisées de la FFR et les accompagner dans cette transition.

#### Une nouvelle organisation humaine

Ce changement a un impact certain sur l'organisation humaine du rugby territorial. Les effectifs augmentent (fusion des structures), les obligations s'ajoutent (élection Comité Social et Economique, etc.).

#### Une nouvelle tournée

L'une des actions prioritaires de l'UNIPAAR est d'aller à la rencontre de l'ensemble des salariés administratifs et assimilés du rugby. Les connaître. Connaître leurs attentes, leurs besoins. Une nouvelle tournée débute ce mois-ci. Nous souhaitons rencontrer les salariés des Ligues régionales et des MOT.

Professionnels Administratifs et Assimilés d'un club ou d'une institution (nationale, régionale ou territoriale), **il nous appartient, à vous et à nous, de faire de la saison 2018/2019, une saison exceptionnelle** pour les salariés du rugby et pour l'UNIPAAR !

Pierre Venayre

Président de l'UNIPAAR

\* Info Congrès – [Document Assemblée Générale FFR](#)

## Ils nous soutiennent



## 3 Questions à...

### Céline Ducos

#### Secrétaire Générale Adjointe de l'UNIPAAR

**Céline, présente nous ton parcours professionnel.**

Diplômée d'un BTS Communication des Entreprises, j'ai intégré le SU Agen Lot-et-Garonne en août 2010. D'abord employée en qualité d'attachée commerciale, je suis depuis 1 an et demi Responsable événementiel. Mes principales missions sont l'organisation de séminaires d'entreprise, l'exploitation des espaces réceptifs, la gestion des prestations partenaires en jour de match et les animations stade à destination du grand public.

**Quand et comment as-tu entendu parler de l'UNIPAAR ?**

Étant Déléguée du Personnel (DP), 2 membres du staff administratif m'ont parlé de la création du regroupement en juin 2017, ils trouvaient intéressant qu'un salarié du club intègre le Comité Directeur, en raison de notre expérience sur les emplois en période d'accession, de relégation et développement du club. Après avoir assisté à une première réunion, je me suis positionnée pour intégrer le Bureau.

**Pourquoi t'investir auprès de l'UNIPAAR ?**

Mon rôle de représentant du personnel fait que je suis sensibilisée à la défense des droits individuels et collectifs des salariés administratifs et assimilés.

J'essaye également de développer la cohésion au sein de l'équipe administrative du club.

Nous étions le seul public non représenté par un syndicat et j'apprécie l'idée de créer une communauté où nous pouvons nous entraider dans nos professions tout en valorisant nos compétences.

## Parce que les matchs se préparent également à côté du terrain



Quelles sont les missions de l'UNIPAAR ? A qui s'adresse ce syndicat ? Quels sont les services aux adhérents ? Etc

Les réponses à ces questions sont dans la plaquette de présentation de l'UNIPAAR.

Vous y trouverez également une chronologie de la représentation des acteurs du rugby français. Il s'est écoulé 98 ans entre la création de la Fédération Française du Rugby et celle de l'UNIPAAR. Depuis 1996, chaque acteur incontournable du rugby a œuvré pour être représenté.

Nous donnons la parole à deux membres du Comité Directeur : Sophie Marsaud, (Ligue Nouvelle-Aquitaine) et Valérie Vischi-Serraz (association Stade Toulousain).

La plaquette est disponible sur notre site [ici](#)

Réalisation : Symaps Atlantique

## Le point sur ...

### La classification des emplois

#### Qu'est-ce que la classification des emplois ?

La classification détermine le statut du salarié dans l'entreprise et son niveau de rémunération.

#### Comment connaître la classification de son emploi ?

La classification du poste doit obligatoirement figurer sur le contrat de travail, le bulletin de salaire, le certificat de travail, le registre du personnel et l'attestation Assedic.

#### Comment est déterminée la classification ?

La classification dépend du poste occupé. Afin de déterminer le niveau de poste, différents critères sont pris en compte : le niveau de responsabilité, l'autonomie et la technicité (le savoir-faire) exigé pour le poste.

#### Polyvalence et classification

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) prévoit le cas de la polyvalence des tâches. Ainsi, lorsqu'une personne exerce au quotidien des missions relevant de différents groupes de la classification des emplois, il faut retenir le groupe le plus élevé pour déterminer le niveau de poste de référence.

#### Convention Collective Nationale du Sport (article 9.3)

Groupe	Définition
1 – Employé	Exécution de tâches prescrites d'adaptation à l'emploi n'excédant pas 2 jours.
2 – Employé	Exécution de tâches prescrites exigeant une formation préalable et une adaptation à l'emploi.
3 – Technicien	Exécution d'un ensemble de tâches ou d'une fonction comportant une responsabilité technique ou un savoir-faire technique spécialisé.
4 – Technicien	Prise en charge d'une mission, d'un ensemble de tâches ou d'une fonction par délégation requérant une conception des moyens.
5 – Technicien	Prise en charge d'une mission, d'un ensemble de tâches ou d'une fonction par délégation requérant une conception des moyens. Niveau de responsabilité supérieur au groupe 4.
6 – Cadre*	Personnels disposant d'une délégation permanente de responsabilités émanant d'un cadre d'un niveau supérieur ou des instances statutaires.
7 – Cadre	Personnels disposant d'une délégation permanente de responsabilités émanant d'un cadre d'un niveau supérieur ou des instances statutaires. Niveau de responsabilité supérieur au groupe 6.
8 – Cadre dirigeant	

\* Groupe concernant soit les cadres salariés de structures de moins de 6 salariés équivalent temps plein, soit les cadres ayant moins de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

## Le point sur ...

### La classification des emplois (suite)

#### Convention Collective des Organismes de Formation (sous-section 2)

Une nouvelle classification a été mise en place depuis le 16 janvier 2017. La classification des emplois est établie selon un barème de points sur la base de 6 critères : autonomie, management, relationnel, impact, ampleur des connaissances et complexité/savoir-faire professionnels.

#### Classification et rémunération

La classification de l'emploi permet de déterminer le niveau de rémunération, plus précisément le niveau minimal de rémunération.

#### Convention Collective Nationale du Sport (article 9.2.1)

Les partenaires sociaux de la branche sport ont conclu en juin 2018 l'avenant 135 à la CCNS, relatif au Salaire Minimal Conventionnel (SMC). **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SMC passera de 1419,15 € à 1447,53 €.**

Groupe	Calcul	Salaire minimum mensuel brut	Groupe	Calcul	Salaire minimum mensuel brut
Groupe 1	SMC majoré de 5,21%	1 522,95 €	Groupe 5	SMC majoré de 39,72%	2 022,49 €
Groupe 2	SMC majoré de 8,21%	1 566,37 €	Groupe 6	SMC majoré de 74,31%	2 523,19 €
Groupe 3	SMC majoré de 17,57%	1 701,86 €	Groupe 7	24,88 SMC	36 014,55 € (annuel)
Groupe 4	SMC majoré de 24,75%	1 805,79 €	Groupe 8	28,86 SMC	41 775,72 € (annuel)

**Rappel :** Une prime d'ancienneté s'ajoute tous les 2 ans pour les salariés des groupes 1 à 6 (cf Côté Bureaux n°3).

#### Convention Collective des Organismes de Formation (article 36)

Le salaire minimum annuel dépend du nombre de points obtenu au moment de la détermination du niveau de poste. 31 paliers sont fixés dans la Convention Collective.

Pour consulter les Conventions collectives, cliquez [ici](#).

## Une question ?

Vous avez une question récurrente sur un point juridique ou un dispositif de votre convention collective ? Faites-le nous savoir pour un futur Point dans la newsletter. **Confidentialité garantie.**

## Au Soutien Symaps Atlantique



L'agence de publicité **Symaps Atlantique**, implantée à La Rochelle, a été créée il y a 18 ans.

L'agence, qui compte une quinzaine de collaborateurs, fonctionne en 4 pôles : Développement, Commercial/Suivi de projets, Studio graphique et Financier.

Symaps Atlantique s'adapte à tous les secteurs d'activité (sport, finance, etc.) a la volonté d'intervenir à 360° dans la gestion des projets pour pouvoir apporter une vision cohérente aux stratégies de communication. **Chaque message se doit d'être impactant et marquer les esprits.** La clientèle de l'agence regroupe des entreprises de la côte atlantique et des entreprises bénéficiant d'un rayonnement national.

La collaboration avec l'UNIPAAR a débuté par la création du logo. Symaps Atlantique nous accompagne sur la création graphique de plusieurs supports de communication (plaquette, etc.).

Pour plus d'informations : [www.symaps-atlantique.com](http://www.symaps-atlantique.com)

## To do list et Agenda

### Adhérer

Le règlement de l'adhésion peut se faire en plusieurs fois selon le moyen de paiement choisi.

- Salarié(e) non-cadre : le coût, après déduction fiscale, de l'adhésion (60€ pour la saison) vous revient à **20,40€**.
- Salarié(e) cadre, le coût, après déduction fiscale, de l'adhésion (120€ pour la saison) est de **40,80€**.

Alors, vous voulez adhérer ? [Oui, j'adhère!](#) (Cliquez)

### Tournée – partie 2

La tournée de l'UNIPAAR a repris le 3 septembre. Des réunions ont été proposées aux clubs professionnels et ligues régionales. Les salariés des clubs amateurs seront rencontrés au cours de la saison. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

### Recrutement en cours

L'UNIPAAR propose une mission en Communication/Animation du réseau à compter du mois d'octobre, basée sur Toulouse ou La Rochelle. L'offre de stage est disponible sur notre site [ici](#).

### Les rendez-vous de septembre

Colomiers Rugby (lundi 3), Stade Rochelais (mercredi 5), US Bressane Pays de l'Ain (lundi 10), Secrétaire Général de la Ligue Auvergne Rhône Alpes (mercredi 12), RC Vannetais (lundi 17), Fédération Française de Rugby (mercredi 19),  
Comité Directeur de l'UNIPAAR (24 septembre à Paris).